

# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 5 AVRIL 2018

13 élus présents ou représentés.

Secrétaire de séance : Sébastien BELLET.

Présidente de séance : Françoise Lavediot

## **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS**

### **2017**

Réuni sous la Présidence de Mme LAVEDIOT Françoise, doyenne de l'assemblée, élue Présidente de séance, délibérant sur le Compte de Gestion de M. le Percepteur et sur les Comptes Administratifs 2017 dressés par Mme Noëlle SEGUIN, Maire, qui s'est retirée au moment du vote, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les Comptes de Gestion de M. le Percepteur et les Comptes Administratifs Commune et Assainissement de Mme le Maire, tels que présentés ci-dessous :

#### - **COMMUNE**

La **Section de Fonctionnement** fait apparaître un excédent de **60 572,85 €**

La **Section d'Investissement** affiche pour sa part un excédent de **100 978,67 €**

#### **AFFECTATION DES RESULTATS 2017 :**

##### **Section Fonctionnement :**

Cumulé au résultat reporté 2016 de 31 192,71 €, la **situation nette au 31/12/2017 s'affiche à + 91 765,56 €.**

##### **Section Investissement :**

Le déficit reporté 2016 de - 113 042,57 € cumulé à l'excédent de 2017 à hauteur de + 100 978,67 € se solde par un déficit net de - **12 063,90 € au 31/12/2017**. Les restes à réaliser s'élèvent à 19 854 € en recettes et à 53 830 € en dépenses. **Le résultat d'investissement 2017 après incorporation des restes à réaliser s'élève donc à - 46 039,90 €.**

##### **Affectation du résultat :**

La somme de **46 039,90 €** est affectée en recettes d'investissement au budget primitif 2018, pour le montant du déficit constaté.

Le montant de l'excédent constaté à hauteur de **45 725,66 €** est affecté en recettes de fonctionnement au budget primitif 2018.

#### - **ASSAINISSEMENT**

##### **Section Fonctionnement :**

Dépenses = 33 513,36 €

Recettes = 76 677,76 €

**Excédent de l'exercice = 43 164,40 €**

##### **Section Investissement :**

Dépenses = 54 358,10 €

Recettes = 79 767,57 €

**Excédent de l'exercice = 25 409,45 €**

## **AFFECTATION DES RESULTATS 2017 :**

### **Section Fonctionnement :**

Pas de résultat reporté en 2016. La situation nette s'affiche à **+ 43 164,40 € au 31/12/2017.**

### **Section Investissement :**

Le résultat reporté 2016 de – 58 205,93 € cumulé à l'excédent 2017 de 25 409,45 €, aboutit à la situation nette au 31/12/2017 de – 32 796,46 €. Après incorporation du solde des restes à réaliser de – 6 856 e, **le résultat d'investissement s'affiche à – 39 652,46 €.**

### **Affectation du résultat :**

La somme de **39 652,46 €** est affectée en recettes d'investissement au budget assainissement 2018, pour le montant du déficit constaté.

Le montant de l'excédent constaté à hauteur de **3 511,94 €** est affecté en recettes de fonctionnement au budget assainissement 2018.

## **VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES DIRECTES POUR L'ANNEE 2018**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition des taxes locales directes à leur valeur actuelle, soit :

- Taxe d'habitation : 11,36 %
- Foncier bâti : 12,82 %
- Foncier non bâti : 31,77 %.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

En regard de l'adoption de nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2018-19, sur 4 jours, des économies seront réalisées en personnel temporaire. De nouveaux plannings seront établis pour le personnel titulaire concerné, à partir de septembre prochain. Par ailleurs, deux employées seront proposées à la Commission Paritaire de juin pour une promotion de grade, en regard de leur ancienneté dans leur poste.

## **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018**

le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le Budget primitif 2018 Commune et Assainissement tel que présenté ci-dessous.

- **COMMUNE**

### **Section Fonctionnement :**

Dépenses = 679 640 €

Recettes = 679 640 €

### **Section Investissement :**

Dépenses = 235 764 €

Recettes = 235 764 €

Un important programme de voirie devrait être réalisé à hauteur d'environ 100 000 €. Des aménagements concernant la sécurité de la traversée du bourg et de la route de Charmes sont à l'étude. L'aire de jeux dédiée aux enfants se verra étoffée de nouvelles structures.

## - **ASSAINISSEMENT**

### **Section Fonctionnement :**

Dépenses = 49 562 €

Recettes = 49 562 €

### **Section Investissement :**

Dépenses = 287 569 €

Recettes = 287 569 €

Un programme de travaux visant à éliminer les eaux claires parasites permanentes de notre réseau est budgété à hauteur de 160 000 € TTC. Des reprises ponctuelles seront réalisées sur la Grande Rue. De plus, il sera procédé au renouvellement du collecteur de la route des Cluzeaux à la lagune, sur environ 300 mètres.

## **DEMANDES DE SUBVENTION**

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à demander des subventions pour les travaux d'assainissement envisagés auprès de :

- L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 60 % des travaux HT
- Le Conseil Départemental (BDQE) : 15 % des travaux HT

## **APPROBATION DU RAPPORT DE LA C.L.E.T.C**

Le Conseil Municipal approuve la valorisation des charges transférées par la commune de Gannat suite au transfert de l'Ecole de Musique et de l'aire d'accueil des gens du voyage à la Communauté de Communes St-Pourçain Sioule Limagne, comme suit :

- Transfert de charges d'un montant de 280 000 € pour la ville de Gannat pour le transfert de l'école de musique
- Transfert de charges d'un montant de 13 000 € pour le transfert de l'aire d'accueil des gens du voyages
- Soit, au final, une réduction de l'attribution de compensation de la ville de Gannat d'un montant de 293 000 €

## **PAVILLONS LOCATIFS – CITE NOUVELLE**

Le Conseil Municipal est consulté par l'office Cité Nouvelle, actuel propriétaire de 4 pavillons locatifs, sis Rue des Grenets, pour proposition à la vente de ces mêmes pavillons.

Après discussion, le Conseil Municipal, sollicité par la Préfecture, donne un avis favorable pour la vente du logement actuellement vacant. Il décide de prendre un temps de réflexion avant de donner son avis pour les 3 autres pavillons.

## **CREATION REGIE RECETTES POUR FETE PATRONALE 2018**

Le Conseil Municipal décide de créer une régie de recettes temporaire pour le dimanche de la fête patronale 26 aout 2018.

### **MOTION REFORME DE LA JUSTICE**

Le Conseil Municipal soutient la motion concernant la réforme de la justice en faveur d'un tribunal de grande instance de Cusset Vichy reconnu comme tribunal judiciaire départemental.

### **AVENANT CONTRAT BDQE 2018**

Le Conseil Municipal renouvelle le contrat d'assistance du Bureau de la Qualité de l'Eau du Département et signe l'avenant correspondant.

### **REVISION LOYER APPARTEMENT RDC 24 GDE RUE**

Le loyer actuellement de 380 € sera revu en regard de l'évolution de l'indice de référence des loyers du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 (pas paru à ce jour). Les charges seront recalculées fin avril.

### **Questions diverses :**

- **Présence 1<sup>er</sup> mai / repas CCAS Aînés de la commune**
- **Inter-villages communautaire – 16 juin**
- **Sollicitation Orange pour implantation antennes sur notre commune**